

# **COMPTE RENDU CONSEIL** **MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2015**

**Présents** : M.BENARD M.GALIDIE Mlle GONINET M.JOURFIER Mme PAGNAT M.PINET MME SAINT ANDRE M.FRADIN MME SAINT ANDRE

**Absents** : Mme ROBALO procuration donnée à M.DUVERT

**Secrétaire de séance** : Mlle GONINET

## **VALIDATION CERFA DEMANDE APPROBATION AGENDA ACCESSIBILITE PROGRAMME**

- Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, modifiée par la loi n°2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.
- Vu l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014
- Vu la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose que tous les Etablissements Recevant du Public (ERP), de catégories 1 à 5, soient accessibles à tous les usagers et ce quel que soit le type de handicap, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015.
- Vu l'avis de la Commission intercommunale d'accessibilité en date du 08 septembre 2015 (ou si délibération antérieure à CIA « Sous réserve de l'avis de la CIA qui se réunira le 08 septembre 2015 »)

Monsieur le Maire rappelle que la commune de VINZELLES est attachée à l'accessibilité pour tous.

Aussi, prenant en compte les évolutions réglementaires récentes, la commune de VINZELLES s'engage dans un Agenda d'Accessibilité programmée, pour son patrimoine d'Etablissements Recevant du Public (ERP) et les Installations Ouvertes au Public restant à mettre en accessibilité (IOP).

Afin d'organiser et de planifier les travaux de mise en accessibilité restants, l'ADAP de la commune a été élaboré en lien étroit avec les acteurs locaux dans le domaine de l'Accessibilité.

L'ADAP de la commune de VINZELLES sera présenté en commission intercommunale d'accessibilité en date du 08 septembre 2015 pour avis, il devra alors être déposé auprès du Préfet du département du Puy de Dôme avant le 27 septembre 2015.

Monsieur le Maire donne lecture du projet d'ADAP de la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, il est proposé au conseil municipal d'approuver l'Agenda d'Accessibilité Programmée établi comme présenté.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'Agenda d'Accessibilité Programmé et autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier ADAP auprès du Préfet du Puy-de-dôme.

## **PROJET « LA CULTURE EN BAS DE CHEZ SOI » REHABILITATION DE L'ANCIENNE CABINE TELEPHONIQUE EN UNE BIBLIOSCOPE**

Monsieur le Maire expose que Mme MIRAMONT Murielle, Conseillère Municipale, avait déjà soulevé la possibilité de créer un projet de création d'une biblioscope, pour cela les Services de la Médiathèque de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » sont venus nous présenter le projet plus exactement.

Après avoir ouï la présentation de ce projet, le Conseil Municipal approuve totalement ce projet, et accepte l'aide des services de la Médiathèque pour entreprendre les démarches et la mise en place d'une telle réalisation. Le Conseil Municipal émet seulement une réserve concernant l'emplacement de la cabine téléphonique, ce dernier étant dangereux par rapport à la circulation dans le Bourg. Pour remédier à ce problème, il existe d'autres possibilités d'emplacement où la cabine pourrait être implantée.

### **CONSTRUCTIBILITE TERRAIN LES BRASSETS**

Monsieur le Maire expose que la Commune est propriétaire d'un terrain situé aux Brassets cadastrée ZI 138, Champ des Quaires dont la superficie est de 13 460 m<sup>2</sup>. Ce terrain était auparavant entretenu grâce à un fermage, la personne utilisait ce terrain, pour pâture pour ses chevaux.

Malheureusement, cette personne ne louant plus ce terrain, la Commune doit maintenant l'entretenir.

Le Maire propose au Conseil Municipal, de proposer ce terrain à la vente en créant 3 lots. Ainsi il n'incomberait plus de frais d'entretien de ce terrain, les bénéfices des ventes permettraient de financer d'autres investissements tel que la création d'éclairage public, le goudronnage. La demande de terrains constructibles est très importante sur notre commune, malheureusement nous détenons que peu de parcelles disponibles.

Après avoir ouï cet exposé, le Conseil Municipal invite Monsieur le Maire à effectuer dès à présent la démarche de demande de certificat d'urbanisme auprès des Services de la DDT.

### **VENTE TERRAIN COMMUNAL**

Monsieur le Maire expose que M. MAUSSANG Hubert, a fait par courrier du 31 août 2015, une proposition d'acquisition d'un chemin communal du domaine public, ce chemin est abandonné depuis de nombreuses années, il traverse les parcelles ZL 12 et D 171, dont M.MAUSSANG est propriétaire.

Après avoir ouï cet exposé, le Conseil Municipal

- invite Monsieur le Maire à effectuer le déclassement des domaines publics en domaines privés sur le lieu dit « Les Brassets »,
- fixe le prix à 2.00 € le mètre carré, superficie qui sera définie par le géomètre,
- demande à Monsieur le Maire d'informer la personne acquéreur que les frais de géomètre et de notaire seront à sa charge,
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents notariés de Me CHALAFRE HERROU, notaires à MARINGUES en rapport avec cette vente.

### **BUDGET COMMUNAL 2015**

M.GALIDIE Charles résume la situation budgétaire au 27/08/2015, il est constaté que le budget est bien équilibré, les comptes dépenses supportant généralement des dépenses assez importantes et non prévisibles tels que l'entretien du matériel roulant, entretien des réseaux n'ont pas subi pour l'instant de grosses dépenses.

### **LOCATION CASERNE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier venant du locataire de la caserne nous informe qu'il donne date de son départ, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de bien appliquer le préavis prévu et de veiller au bon paiement des loyers restant dûs.

La caserne sera remis très rapidement en annonce pour location.